

-----  
SECRETARIAT GENERAL  
-----

AGENCE GENERALE DE RECRUTEMENT  
DE L'ETAT

Ouagadougou, le 30 OCT 2019

-----  
DIRECTION DE L'ORGANISATION  
DES CONCOURS

N° \_\_\_\_\_/MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,  
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE  
-----

### COMMUNIQUE

Sous réserve d'un contrôle approfondi, les candidats dont les noms suivent, sont déclarés admissibles par ordre alphabétique au concours professionnel de recrutement de cinq (05) élèves Techniciens Supérieurs de Laboratoire d'Elevage, session 2019.

Ce sont :

TECHNICIENS SUPÉRIEURS DE LABORATOIRE D'ELEVAGE

#### ADMISSIBLES

N°ORDRE	NOM ET PRENOM (s)	MATRICULE	DATE NAISS.
1	COMPAORE PAWENDTAORE HERVE	258689	20/04/81
2	KABORE WENDWOUNGNA JUSTIN	258686	08/04/85
3	OUEDRAOGO HABIBOU	258692	11/08/91
4	OUEDRAOGO YASSIA	258685	15/05/84
5	SANDWIDI GEORGETTE	258690	05/11/87
6	SAYOUGA TEGAWENDE SOLANGE	305669	07/01/90
7	SONGNE SOULEYMANE	305667	08/03/81
8	YABRE MARC	305674	31/12/88

Arrêté la présente liste à 8 nom(s).

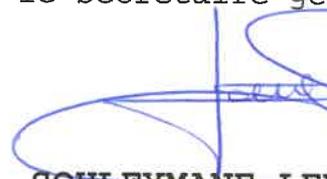
TECHNICIENS SUPÉRIEURS DE LABORATOIRE D'ELEVAGE

Par ailleurs, les candidats déclarés admissibles sont invités à déposer leur dossier physique conformément aux communiqués d'ouverture du concours au plus tard quinze (15) jours après la publication du résultat provisoire auprès de:

- l'Agence Générale de Recrutement de l'Etat pour les candidats de la région du Centre;
- la Direction Régionale de la Fonction Publique pour les candidats des autres régions.

L'admission ne sera effective qu'après la validation du dossier.

Pour le Ministre et par délégation,  
le Secrétaire général



SOULEYMANE LENGANE